



Séance ordinaire du 20 septembre 2022
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°20092022D08_3

Objet : Affaires foncières et domaniales – changement de dénomination d'une voie communale (chemin de Nanchon).

Date de la convocation et de l'affichage : le 14 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X	X		GUILLEMAT Serge
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X	X		BAZIN Jean-Jacques
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		VILLAND Franck
BILLARD Roger	X	X		DUCRET Régine
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène				

X Accusé de réception en préfecture
073-200083684-20220920-20092022D08_3-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
ZOWIEZ-NEUMANN Bérandère	X	X		PLAGNOL Jean-Luc

A été nommé secrétaire de séance : VIBOUD André.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.2121-29,
VU le décret n°91-1112 du 19 décembre 1994,

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, Adjoint en charge de l'urbanisme et des mobilités.

Exposé des motifs : les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues à une obligation de dénomination et de numérotation des voies publiques et privées. Pour rappel, la dénomination des voies relève de la compétence du conseil municipal et la numérotation ressort de la compétence du maire en qualité d'autorité de police.

La commune de Porte-de-Savoie a été sollicitée par la commune d'Apremont concernant la dénomination du chemin de Nanchon. En effet, cette voie communale (VC n°46) située sur la commune déléguée de Les Marches, est uniquement accessible via la route de Lachat sur la commune Apremont.

Une fois passée sur le territoire de Porte-de-Savoie, la voie repasse sur la commune d'Apremont et retrouve le nom de route de Lachat.

Cette situation, révélée suite aux récentes opérations de dénomination des voies sur la commune d'Apremont, pose un problème de continuité et de cohérence. En concertation avec la commune d'Apremont, il a donc été décidé de renommer le chemin de Nanchon en route de Lachat.

Les habitants de cette voie ont été sollicités durant la période estivale pour faire part de leurs remarques et de leurs observations sur ce projet. Les retours exposent la problématique actuelle fréquemment rencontrée de chauffeurs faisant demi-tour lors des opérations de livraison, en raison du panneau indiquant chemin de Nanchon. Les habitants sont ainsi favorables à cette modification de nom.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de l'urbanisme et des mobilités et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe en charge des ressources humaines et après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCER** sur le changement de dénomination de la voie communale suivante :
→ La voie communale n°46, dite Chemin de Nanchon devient la Route de Lachat

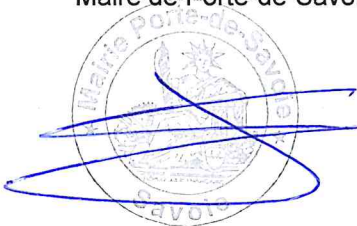
Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 20 septembre 2022.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 23 septembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 21 septembre 2022.

Franck VILLAND
Maire de Porte-de-Savoie.

André VIBOUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20220920-20092022D08_3-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022